

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Former et qualifier par la délivrance d'un diplôme d'Etat d'infirmier.
- Acquérir les compétences nécessaires pour donner des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre infirmier.



3 ans  
4 200 heures  
1 rentrée par an :  
**Septembre 2026**



8h15 - 12h30  
13h30 - 16h30



Tout public



IFPS Privas

### Contact

- Christel TRUWANT  
04 75 20 16 01  
christel.truwant@ahsm.fr

### Prérequis

- Personne titulaire du baccalauréat
- Personne justifiant d'une durée minimum de trois ans d'expérience professionnelle

### Formateurs

- Equipe pédagogique de 10 cadres infirmiers formateurs
- Intervenants extérieurs experts dans leur domaine de compétence

### Moyens pédagogiques

- Cours magistraux et TD
- Travaux pratiques
- Ateliers et travaux en groupe
- E-learning
- Stages sur sites qualifiants pour la formation pratique
- Analyse de la pratique
- Situation simulée

### Organisation de la formation

- **4 200 heures** soit
  - **2 100 heures** de théorie
  - **2 100 heures** de stage

## PROFESSION INFIRMIER

L'infirmier ou l'infirmière dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative. Il contribue à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.

L'infirmier inscrit ses actions dans une prise en charge holistique de la personne en collaboration avec une équipe pluri professionnelle. Les lieux d'exercice de la profession s'attachent à répondre aux besoins de la population : les hôpitaux et cliniques de soins somatiques ou psychiatrique ; les établissements médico-sociaux ; les cabinets libéraux, la santé scolaire, les PMI, en milieu carcéral, dans des services de médecine du travail.

Le diplôme d'Etat offre des opportunités d'évolution par la voie de la spécialisation (IADE-IBODE-Puériculture-cadre de santé...) et par la poursuite d'études universitaires (Master-Doctorat).

Code fiche RNCP : RNCP39923

## APTITUDES REQUISES

### • Aptitudes physiques

L'activité nécessite la station debout et implique un contact direct avec les personnes soignées qu'il faut régulièrement mobiliser et aider à se déplacer.

### • Autres prédispositions

- Organisation et méthode
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Sens des responsabilités, respect des procédures et protocoles
- Capacité à être à l'écoute des besoins des personnes

### • Contre-indications

- Contre-indications aux vaccinations obligatoires
- Affections psychopathologiques et physiques incompatibles avec la profession attestée par un médecin ARS

## Modalités de suivi et d'évaluation

- Evaluations écrites des connaissances
- Analyses de situation clinique
- Mémoire de fin d'études
- Evaluation des compétences en stage

30 ECTS par semestre.

L'étudiant dispose d'1 session de rattrapage par semestre. Les passages d'année sont soumis à l'acquisition de 48 ECTS/60.

Le DE est obtenu par la validation de l'ensemble des compétences et l'obtention de 180 ECTS.

## Supports pédagogiques

- Supports de cours (format papier ou multimédia)
- Tablettes iPad
- Salle informatique
- Centre de documentation
- Salles de travaux pratiques
- Salle de situation simulée

## Tarif et Nombre de stagiaires

- Frais d'inscription (uniquement pour la sélection en voie pro) : **120 €**
- Frais universitaires : **178 €**
- CVEC : **105 €**
- Frais de fonctionnement : **490 €**
- Possibilité d'effectuer la formation en contrat d'apprentissage (CFA IFIR) à partir de la 2<sup>ème</sup> année
- Coût formation professionnelle continue (OPCO/ANFH/UNIFAF) : **7 700€**
- Indemnités de stage perçues pendant la formation :  
**1<sup>ère</sup> année : 36 €/semaine**  
**2<sup>ème</sup> année : 46 €/semaine**  
**3<sup>ème</sup> année : 60 €/semaine**  
+ frais de déplacement
- **68 étudiants par promotion**

**Formation accessible aux personnes en situation de handicap**

Référent handicap :

Pierre-Olivier SAVRE - 04 75 20 16 22

## CONDITIONS D'ACCES A LA SÉLECTION

Les modalités d'admission à la formation infirmière sont régies par *l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier*.

- **Parcoursup**

Inscription sur la plateforme : [www.parcoursup.gouv.fr](http://www.parcoursup.gouv.fr)

- **Formation Continue**

Dossier d'inscription à télécharger sur notre site internet :

[www.ifpsprivas.ahsm.fr](http://www.ifpsprivas.ahsm.fr)

Dépôt d'un dossier de candidature comportant les pièces demandées (voir la liste des documents dans le dossiers d'inscription).

- Une épreuve écrite comprenant :
  - une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social
  - une sous-épreuve de calculs simples.
- Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20/40 aux épreuves. Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

## FORMATION THEORIQUE

6 semestres avec 6 types d'unités d'enseignement :

- UE1 Sciences humaines, sociales et droit
- UE2 Sciences biologiques et médicales
- UE3 Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
- UE4 Sciences et techniques infirmières, interventions
- UE5 Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
- UE6 Méthodes de travail

## STAGES

- Prospection des terrains de stage par l'institut.
- 1<sup>ère</sup> année : 15 semaines  
2<sup>ème</sup> année : 20 semaines (possibilité de stage à l'étranger)  
3<sup>ème</sup> année : 25 semaines
- Parcours de stages :
  - Soins de courte durée
  - Soins en santé mentale et en psychiatrie
  - Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
  - Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie